Opération des Nations unies au Congo (ONUC)

Mandat de la mission : Résolution 143 du Conseil de sécurité des Nations unies, 14 juillet 1960; Résolution 161 du Conseil de sécurité des Nations unies, 21 février 1961; Résolution 169 du Conseil de sécurité des Nations unies, 24 novembre 1961.

Nom de l'opération internationale : Opération des Nations unies au Congo (ONUC)

Dates de l'opération internationale : 14 juillet 1960 – 30 juin 1964

Organisme responsable : Nations Unies

Nom de la région : Afrique

Lieu : Congo

Nom de l'opération canadienne : Opération des Nations unies au Congo (ONUC)

Dates de l'opération canadienne : 1960/08/09 – 1964/06/30

Mandat de la mission : L'ONUC a été créée par la résolution 143 du Conseil de sécurité du 14 juillet 1960. Elle avait pour mandat initial de veiller au retrait des troupes belges de la République du Congo, d'aider le gouvernement à maintenir l'ordre public et de fournir une assistance technique. Le mandat de l'ONUC a, par la suite, été modifié à deux reprises. Dans la résolution 161 du 21 février 1961, on demandait instamment que les Nations unies «prennent immédiatement toutes mesures appropriées pour empêcher le déclenchement d'une guerre civile au Congo, notamment des dispositions concernant des cessez-le-feu, la cessation de toutes opérations militaires, la prévention de combats et le recours à la force, si besoin est, en dernier ressort». Dans la résolution 169 du 24 novembre 1961, on autorisait le secrétaire général «à entreprendre une action vigoureuse, y compris, le cas échéant, l'emploi de la force dans la mesure requise, pour faire immédiatement appréhender, placer en détention dans l'attente de poursuites légales ou expulser tous les personnels militaire et paramilitaire et les conseillers politiques étrangers ne relevant pas du Commandement des Nations unies, ainsi que les mercenaires», conformément à la résolution 161 du Conseil de sécurité.

Notes sur la mission :

En raison de la dégradation du système de transport au Congo, la nourriture est devenue rare dans de nombreuses régions de l'intérieur du pays. Le 15 juillet, les Nations unies ont demandé une aide alimentaire à la communauté internationale. Le Commandement de transport aérien a alerté le 426e Escadron équipé de North Star dans l'attente de l'approbation du Cabinet. Cette dernière est arrivée le 16 juillet en même temps qu'on annonçait que l'ARC acheminerait par voie aérienne au Congo 20 000 livres de porc en conserve et 20 000 livres de lait entier en poudre. Les North Star évacueraient également les réfugiés, la priorité étant donnée aux ressortissants canadiens.

Les expéditions de vivres sont arrivées à Trenton les 17 et 18 juillet. Le 18 juillet, quarante-cinq minutes après que l'approbation a été donnée d'aller de l'avant, le premier North Star a décollé, suivi de trois autres. Ils ont atteint Léopoldville le 21 juillet et ont livré 23 584 livres de porc et 20 570 livres de lait en poudre. Alors que les appareils étaient en route, les Nations unies ont demandé au gouvernement du Canada si elles pouvaient emprunter les North Star pour convoyer des troupes entre l'Europe et le Congo et si les appareils pouvaient transporter de la nourriture au lieu de réfugiés. Le Cabinet a approuvé les deux demandes le 21 juillet.

Les 23 et 24 juillet, les trois North Star ont effectué neuf vols vers Luluabourg, qui se trouvait trois heures à l'Est de Léopoldville. Des troupes tunisiennes ont été transportées à l'Est et des réfugiés ont été ramenés à chaque vol. Le transport de troupes à l'intérieur du Congo n'étant pas autorisé, le ministre des Affaires extérieures aussi bien que le ministre de la Défense nationale ont rapidement envoyé des télégrammes mettant fin à ces transports. Comme les Nations unies n'avaient pas un besoin immédiat de transport à l'extérieur du Congo, les North Star n'étaient pas utilisés et le dernier est finalement rentré au Canada le 12 août. Ces appareils ont alors été utilisés pour l'Opération MALLARD, qui avait pour objectif d'assurer le transport aérien du personnel militaire canadien au Congo (se reporter à l'entrée pertinente).

Les Nations unies ont demandé une seule autre fois de l'aide au Canada pour effectuer un transport aérien de secours humanitaire au début de l'opération au Congo. Deux North Star ont été envoyés de Pise (Italie) à Léopoldville pour transporter des fournitures médicales, des membres de l'Organisation mondiale de la santé et des Nations unies. Le premier vol a quitté Pise le 10 août, le second le 17 août.

Bien que l'ONUC ait été organisée plutôt rapidement, les événements se succédaient trop vite pour lui permettre de prendre le dessus. Les troupes belges chargées de protéger les ressortissants belges n'étaient pas disposées à quitter le territoire congolais uniquement parce qu'on le leur avait demandé, surtout pas la province sécessionniste du Katanga, où elles avaient été priées de rester par le gouvernement local. L'ONU, quant à elle, ne pouvait accepter que l'on utilise ses troupes pour forcer le Katanga à revenir au sein de la République du Congo, car elle refusait, à ce stade, d'intervenir dans un conflit qui avait toutes les apparences d'une guerre civile. Particulièrement mécontent de l'attitude de l'ONU devant le problème du Katanga, le premier ministre Lumumba a fait appel à l'URSS et prié l'ONU de se retirer et, fort de l'aide soviétique, a fait transporter par avion l'Armée Nationale Congolaise (ANC) au Kasaï où elle a aussitôt entrepris de réprimer sans merci un mouvement sécessionniste. Cependant, dès que l'ANC a fait mine d'envahir le Katanga, l'ONUC est intervenue.

Il y avait désormais une fracture fondamentale au sein de la direction congolaise. Malgré toutes ses réticences, l'ONU a été forcée de prendre parti. Poussé par l'ONU et les États-Unis, le chef d'état-major de l'ANC, le colonel Joseph Mobutu, a congédié les conseillers tchèques et soviétiques du premier ministre Lumumba et, en collaboration avec le président Kasavubu, s'est assuré que Lumumba quittait la capitale. Le premier ministre Lumumba et ses aides sont arrivés à Élizabethville, au Katanga, le 17 janvier 1961, où ils ont été battus par l'ANC, les gendarmes du Katanga et des mercenaires belges avant de mourir, toujours en captivité.

On a publiquement mis la mort de Lumumba sur le compte d'une tentative d'évasion, mais l'événement a néanmoins engendré la réprobation en Europe et en Amérique du Nord. Cela a conduit l'Égypte, l'Indonésie, la Yougoslavie et d'autres États à retirer leurs troupes de l'ONUC. Pendant ce temps, au Congo, quatre factions ou centres de pouvoirs tribaux et régionaux avaient vu le jour: les gouvernements sécessionnistes du Katanga et Kasaï, et les gouvernements nationaux de Léopoldville et Stanleyville. La rivalité entre ces quatre lieux de pouvoir était intense, la violence de plus en plus répandue, et chacun avait tendance à provoquer et à attaquer les troupes des Nations unies qui tentaient de maintenir l'ordre.

Soucieuse de respecter son mandat d'établir un régime unifié et stable au Congo, l'ONUC a réagi. Le 28 août 1961, elle a lancé contre le Katanga une attaque surprise qui a d'abord connu un certain succès, mais des contre-attaques des rebelles ont causé des pertes parmi les troupes des Nations unies et mené à la capture d'une compagnie d'infanterie irlandaise. Le 18 septembre, le secrétaire général Hammarskjöld, qui se rendait au Katanga dans le but de négocier avec Tshombe, a perdu la vie dans l'écrasement de l'avion à bord duquel il voyageait. Peu après, l'ONUC a dû accepter un cessez-le feu humiliant, mais s'est tout de même abstenue de retirer ses troupes de la province. La violence a repris de plus belle en décembre. Ayant maintenant sa propre petite force aérienne — le Katanga possédait un chasseur-bombardier opérationnel — l'ONUC a réussi à prendre le contrôle d'Élizabethville et à mettre les rebelles en fuite. Toutefois, on n'était pas encore parvenu à éliminer complètement le mouvement sécessionniste. Cela ne s'est produit qu'en décembre 1962-janvier 1963, lorsque, après quatre jours de harcèlement incessant, l'ONUC a lancé une attaque éclair très efficace qui a forcé Tshombe à prendre la fuite et, en fin de compte, à se rendre, à renoncer à la sécession et à démobiliser ses troupes.

Ayant déjà réussi à régler le problème sécessionniste au Kasaï, l'ONUC avait maintenant réalisé d'importants objectifs de son mandat original : le Congo était de nouveau entier. Pourtant, le pays est demeuré divisé et des factions séparatistes ont refait surface ici et là, avec divers degrés de réussite jusqu'en 1968, lorsque Mobutu, devenu général et dictateur, a pris le contrôle et mis un terme à toute forme d'opposition.

La participation canadienne au Congo a commencé le 18 juillet 1960, lorsque un avion North Star de l'Aviation royale du Canada (ARC) a quitté Trenton pour livrer des vivres. Bien que la planification d'un contingent armé ait commencé à peu près en même temps, la demande des Nations unies pour une unité de transmissions, des militaires spécialisés dans les services alimentaires et une section de la prévôté n'est arrivée que plus tard dans le mois, et ce n'est que le 9 août que le ministre de la Défense nationale a pu approuver l'ensemble du contingent. Le contingent se rendait donc au Congo sous les auspices de l'Opération Mallard qui commençait le jour même. On prévoyait que l'ensemble du groupe devait être sur place le 29 août.

Comme c'est souvent le cas, les premiers Canadiens arrivés au Congo venaient d'autres missions des Nations unies. Huit officiers provenaient de l'UNTSO et de l'UNEF, tandis que onze des premiers officiers de l'ARC sur place travaillaient au quartier général de l'ONUC. L'un d'entre eux, le commodore de l'air F. Carpenter, était conseiller en aviation du major-général von Horn, le commandant de l'ONUC.

Les premiers opérateurs de ce qui devait par la suite devenir la 57e unité des transmissions du Canada sont arrivés sur place le 12 août. Au cours des deux mois suivants, ils ont été rejoints par le reste des effectifs qui, à la fin, totalisait 275 militaires, ponction significative sur les ressources du Corps royal canadien des transmissions. Parmi ceux-ci, 215 militaires ont été affectés au quartier général de l'ONUC à Léopoldville. Ceux qui restaient ont été détachés à Albertville, à Bukavu, à Coquihatville, à Élizabethville, à Goma, à Kamina, à Kindu, à Kongola, à Luluabourg, à Matadi et à Stanleyville. Éloignées et isolées, les détachements dépendaient d'autres contingents des Nations unies pour leur sécurité. Entre-temps, l'ARC faisait deux vols de ravitaillement par semaine à partir de Pise, en Italie, vers Léopoldville ainsi que deux vols de soutien et de rotation de personnel pour l'armée canadienne. Les vols de ravitaillement, payés par le Canada, ont été suspendus en 1962 en raison de compressions budgétaires. Sur le théâtre des opérations, on a réduit le contingent de l'aviation affecté à l'ONUC à sept officiers et à huit aviateurs au quartier général, de même qu'à huit autres aviateurs affectés au soutien du transport aérien des troupes canadiennes. Cette contribution s'est élargie en septembre 1961, lorsque les Nations unies ont demandé au Canada de fournir deux avions C-119 Boxcar et douze techniciens en contrôle aérien pour prendre part aux opérations aériennes des Nations unies contre les rebelles du Katanga. En accédant à cette demande, on ajoutait temporairement soixante-trois officiers et simples soldats au contingent. Partout où les Canadiens étaient appelés à servir, compte tenu du passé colonial du Congo, les officiers francophones étaient en demande et, en 1962, seize francophones détenaient des postes clés dans la hiérarchie des Nations unies.

La menace de violence était omniprésente. Dès le 18 août 1960, quatre des premiers Canadiens arrivés au Congo ont été maltraités par les troupes de l'ANC et il a fallu que des soldats du Ghana interviennent pour les sortir de ce mauvais pas. Cinq semaines plus tard, il s'est produit un incident similaire à Stanleyville. Ensuite, en février 1961, deux officiers canadiens ont été battus, frappés à coups de pieds avant d'être dévalisés et de se faire voler leurs armes. À cause de cet incident, le 2 mars suivant, on a modifié les règles d'engagement de la mission : dorénavant, on autorisait les Canadiens à tirer pour se défendre. Plusieurs jours plus tard, le groupe de transmission détaché à Matadi a été attaqué par les troupes de l'ANC. Après plusieurs jours de combat intense, les Canadiens se sont rendus et les Soudanais qui étaient censés les défendre se sont enfuis. Heureusement, les Canadiens ont été relâchés le lendemain. En tout, quatre Canadiens ont reçu des citations pour bravoure.

Bien que les Nations unies aient commencé à réduire leur engagement envers l'ONUC en 1963, l'importance du contingent canadien n'a pas connu de baisse comparable. En septembre 1963, il restait au Congo environ 8 000 militaires des Nations unies, comparativement à 20 000 en juin 1961, mais comme ils ont été responsables des communications tout au long de la mission, les Nations unies ont demandé au Canada de laisser l'unité de transmissions sur place jusqu'à la fin. Par conséquent, la dernière rotation de militaires canadiens a eu lieu le 22 mars 1964. Les derniers militaires canadiens au Congo ont été rapatriés par l'ARC les 27 mai, 17, 27 et 30 juin.

En tout, environ 1 800 membres des Forces canadiennes et 110 membres de l'ARC ont servi au Congo, pour une moyenne d'environ trois cents militaires canadiens en déploiement dans ce pays.

Date de modification : 2019-03-26